

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, M. Franck LEGIGAN, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECLER qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Nathalie LEGENDRE, M. Sébastien LEMONNIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie COLLIBEAUX-VERGIN

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, M. Gilles MALICOT

Secrétaire de séance : Mme Martine SAVARY

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage : 2 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du Conseil municipal du 03/07/2025
- 2) Chantier du Diapason - exonération de pénalités de retard
- 3) Route Neuve (RD 551) - déplacement du panneau d'entrée d'agglomération
- 4) Habitat - lancement de l'étude de densification douce
- 5) Avis de consultation du public - projet d'extension de l'usine Guérin
- 6) Versement d'une subvention aux coopératives scolaires de Condé-sur-Vire
- 7) Résidences d'artistes *au fil de la Vire* : demande de subvention de la Compagnie Bonne Chance
- 8) RH - modification du tableau des effectifs
- 9) Décisions du Maire par délégation
- 10) Communications de la municipalité
- 11) Questions diverses
 - Liaison cyclable Condé-Torigny - point sur l'étude en cours

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Martine SAVARY est choisie comme secrétaire de séance.

1- Approbation du PV du conseil municipal du 03/07/2025

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le procès-verbal précité.

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2- Marché de travaux de rénovation du cinéma-théâtre (le Diapason) - exonération de pénalités de retard

Rapporteur : M. le Maire, Alain EUDES, Martine SAVARY

L'exposé de ce point appelle les précisions et commentaires suivants :

- M. Alain EUDES explique la proposition d'exonération de pénalités par le retard constaté initialement à cause de l'entreprise de gros-œuvre (lot n°2) confronté à un problème de structures non détectée au stade des études et qui a eu pour conséquence de décaler l'intervention des autres corps de métier. Le calcul des pénalités qui a été fait (200 €/jour de retard) ne tient pas compte de cet aspect important qui a pollué le début de chantier.
- Mme Martine SAVARY insiste sur l'insuffisance de l'étude de structures qui a mis en difficultés l'entreprise de gros-œuvre et provoqué pendant des semaines une négociation parfois tendue entre l'entreprise et la maîtrise d'œuvre en début de chantier.
- M. Alain LENESLEY tient à faire remarquer que les pénalités de chantier sont rarement appliquées et, quand elles sont décidées, suscitent souvent un contentieux (exemple : le chantier du gymnase comme le rappelle M. Alain EUDES). A l'inverse, dans les marchés privés, lorsqu'il y a une perte de chiffres d'affaire ou de recettes de location, les pénalités sont appliquées.
- Mme Catherine COQUELIN dit que si on applique les pénalités, il n'est pas exclu qu'à un prochain appel d'offres, les entreprises visées ne répondent plus.
- M. Emmanuel JAMARD porte à la connaissance de ses collègues le bilan financier des travaux :
 - Montant initial : 1 723 707,24 € HT
 - Bilan des plus/moins-values : + 84 313,65 € (+ 4,89 %)
 - Montant final : 1 808 020,89 € HT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses dispositions relatives aux marchés publics de travaux,

Vu la délibération n°2024-022 en date du 14/03/2024 portant approbation du marché de travaux de rénovation du cinéma-théâtre,

Vu les marchés notifiés aux entreprises attributaires des lots concernés,

Considérant que les retards constatés dans l'exécution de certains lots ont pour origine un aléa découvert en cours de chantier, relatif à un problème structurel du bâtiment, ayant nécessité des investigations complémentaires imprévues,

Considérant que cet aléa a eu pour effet de décaler le calendrier global de l'opération et de reporter l'intervention des autres entreprises attributaires, lesquelles s'étaient entre-temps engagées sur d'autres chantiers,

Considérant que, dans ces conditions, les retards constatés ne sauraient être imputés à la seule responsabilité des entreprises attributaires, et qu'il convient en conséquence de ne pas appliquer les pénalités de retard contractuellement prévues (200 € par jour de retard),

Le Conseil municipal décide de :

- **Exonérer de l'application des pénalités de retard les entreprises attributaires des lots concernés dans le cadre de l'opération de rénovation du cinéma-théâtre, à savoir :**

Intitulé du lot	Entreprise	Pénalité de retard (HT)
LOT 4 Isolation, plâtrerie, faux-plafonds	Lafosse Menuiserie	17 000 €
LOT 5 Menuiserie bois, mobilier, parquet	Lafosse Menuiserie	3 200 €
LOT 9 Chauffage, ventilation, rafraîchissement, plomberie	Ozenne	9 600 €
LOT 11 Fauteuils	Samia-Deviane	6 800 €
LOT 13 Réseaux et matériels scénographiques	ISA	8 400 €
		45 000 €

- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération et à prendre toutes mesures d'exécution.**

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

3- Route Neuve (RD 551) - déplacement du panneau d'entrée d'agglomération

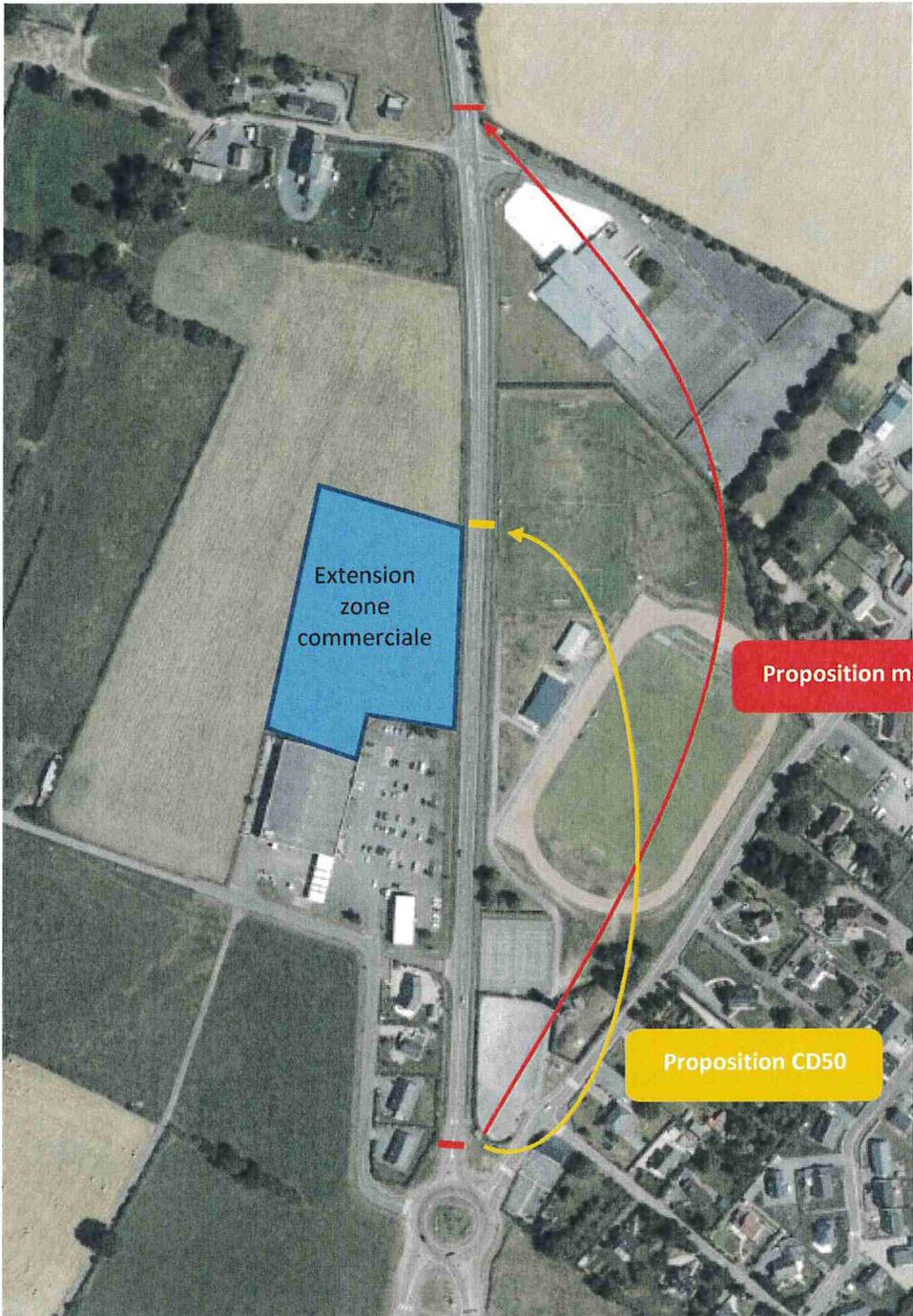
Rapporteur : M. le Maire, Alain EUDES, Martine SAVARY

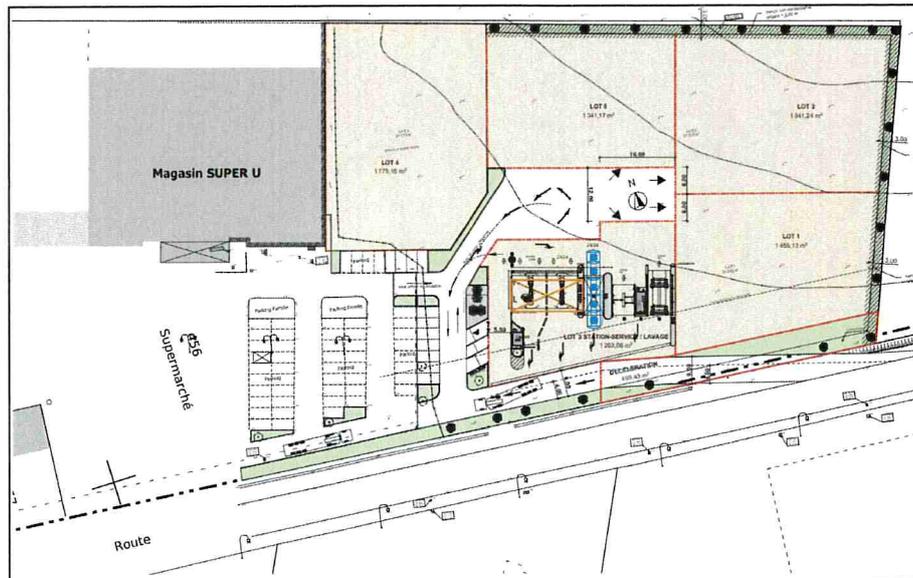
Dans le cadre de son développement commercial, la société exploitant l'enseigne Super U à Condé-sur-Vire a déposé un permis d'aménager visant à l'extension de sa zone commerciale et au découpage de l'emprise foncière en plusieurs lots. Ce projet prévoit notamment la réalisation de quatre lots destinés à accueillir de nouvelles activités commerciales et de services.

Afin de réussir cette opération, le porteur de projet souhaite créer un accès direct depuis la RD 551 (route Neuve), sous la forme d'une voie de décélération. Or, conformément aux prescriptions des services techniques du Département de la Manche, une telle configuration n'est envisageable que si l'aménagement est situé en agglomération.

C'est pourquoi la commune de Condé-sur-Vire envisage un recul du panneau d'entrée d'agglomération, actuellement implanté juste avant le rond-point, pour le repousser jusqu'à la hauteur de la salle de spectacles Condé Espace.

Le CD50 interrogé sur notre projet a un avis différent. Le positionnement du panneau d'entrée en ville en amont de la salle Condé Espace n'aurait pas de sens à ses yeux au regard de l'absence de tout contexte urbain et risquerait de ne pas être respecté en termes de limitation de vitesse. Il préconise de le positionner juste avant la future zone commerciale (cf. schéma ci-dessous).





Ce point appelle les commentaires suivants :

- Mme Catherine COQUELIN fait valoir que la proposition de la mairie contribuerait à sécuriser la sortie de Condé Espace.
- M. Manoël DUDOUIT demande quelles sont les conséquences de la mise en agglomération en matière d'entretien de voirie. Il est répondu que la réfection du tapis d'enrobé relève du CD50, mais que l'entretien des accotements est confié à la commune.
- M. Franck LEGIGAN propose une solution intermédiaire : retenir la proposition du CD50, mais en instaurant une limitation à 70 km/h dès l'entrée de Condé Espace.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de la route, et notamment les dispositions relatives à la signalisation d'entrée et de sortie d'agglomération,

Vu la demande de la société exploitant l'enseigne Super U, relative à la création d'une nouvelle entrée sur la RD 551,

Considérant que les services techniques du Département de la Manche, gestionnaire de la voirie départementale, ont indiqué que la création d'une voie de décélération depuis la RD 551 est envisageable uniquement si cette entrée est située en agglomération,

Considérant que le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération de Condé-sur-Vire, actuellement implanté route neuve (RD 551), permettrait de repousser la limite de l'agglomération jusqu'à la hauteur de la salle de spectacles Condé Espace, soit environ 500 mètres en direction de Saint-Lô,

Considérant que ce déplacement est de nature à concilier les impératifs de sécurité routière et les besoins de développement économique de la commune,

Le Conseil municipal décide de :

- **Donner un avis favorable au déplacement du panneau d'entrée d'agglomération de la commune, route neuve (RD 551), à l'entrée de la future zone commerciale de**

Super U et à l'instauration d'une limitation de vitesse à 70 km/h avant l'entrée de Condé Espace en provenance de St-Lô ;

- **Autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des services compétents du Département de la Manche pour la mise en œuvre de cette décision et à prendre l'arrêté de circulation correspondant.**

Pour : 16	Contre : 2 *	Abstentions :
------------------	---------------------	----------------------

* Mme Martine SAVARY et Mme Catherine COQUELIN étaient favorables à installer le panneau d'agglomération à la salle Condé Espace

4- Habitat - lancement de l'étude de densification douce

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

Condé-sur-Vire fait partie des communes du territoire placées récemment sous tension immobilière, qui se traduit par un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements. Cette situation engendre pour les ménages un renchérissement du logement, de la précarité, et constitue également un frein à l'embauche de salariés venant de l'extérieur. Dans le même temps, l'Etat limite au travers des PLUi l'étalement urbain et donc les opérations d'urbanisation en périphérie des villes, afin de préserver les espaces naturels et agricoles.

C'est dans ce contexte que Saint-Lô Agglo a lancé une étude de densification douce visant à favoriser la création de nouveaux logements à l'intérieur de l'enveloppe urbaine des villes. Cette densification peut prendre différentes formes : division de terrain à bâtir, surélévation, extension, construction d'un studio... L'étude qui se veut expérimentale dans un 1^{er} temps ne concerne pour l'instant que les communes de Condé-sur-Vire et de Marigny dont la particularité est d'offrir un tissu résidentiel important et propice à des opérations de densification.

Cabinet d'études choisi : Villes Vivantes (Bordeaux)

→ Riche expérience en matière d'accompagnement des particuliers et des collectivités locales en matière d'habitat

Durée de l'étude : 2 ans découpées en 2 phases

- 1) Approche collective : étude du foncier à l'échelle de chaque commune + sensibilisation de la population (réunion publique prévue dans chaque commune) --> juin 2025 à avril 2026
- 2) Approche individuelle : permanences communales (1h/projet) + accompagnement des particuliers dans le montage de leurs projets --> 2026-2027. Cependant, le bureau d'études a commencé dès cet été à traiter des demandes de particuliers.

Objectif : concrétisation de 10 à 15 projets sur les deux communes. NB : le cabinet n'a pas vocation à monter concrètement les projets des particuliers, mais aura un rôle de facilitateur, de coach auprès des habitants.

Recensement du foncier mobilisable : 4 critères privilégiés

- zones urbaines
- Surface > 400 m² accessible depuis la voie publique
- Propriétaire occupant > 65 ans
- Détenues depuis au moins 10 ans

Réunion publique d'information : après les élections municipales

Pour Condé-sur-Vire :

- 1) 39 parcelles prioritaires
- 2) 608 unités foncières > 400 m²
- 3) 428 logements occupés par des occupants > 65 ans
- 4) Plus de 200 logements détenus > 10 ans

Communication : flyer



Ce point appelle les commentaires ci-après :

- M. le Maire est agréablement surpris de constater que l'étude révèle un potentiel de 200 maisons à construire. Mais, il tient à rassurer les propriétaires concernés. Il n'y aura aucune obligation de densifier sa parcelle. Le droit de propriété est sacré en France. Il précise que la densification est un outil efficace, il permet d'accueillir des habitants sans impact sur les espaces naturels ou agricoles.
- M. Emmanuel JAMARD indique que, sur les 5 dernières années, il faut 1,7 logement pour avoir 1 habitant supplémentaire (conséquence du desserrement des ménages).

- M. le Maire informe ses collègues que la commune est passée en zone B2 (synonyme de tension immobilière) à cause de l'attractivité grandissante de Condé. Les gens veulent venir sur Condé, mais ils ne le peuvent pas à cause de la rareté des biens disponibles, à la vente comme en location. La commune a anticipé cette évolution en faisant émerger des projets de lotissement (Manche Habitat, Logimanche, Cap Invest). Plus de 100 logements sont prévus dans le quartier de la Hure du Loup.
- M. le Maire ajoute que, dans le nord Cotentin, les entreprises Orano (spécialisé dans le traitement du combustible nucléaire) et Naval Group (sous-marins) prévoient d'investir plusieurs milliards d'euros. On parle de 10 000 salariés à recruter. L'arrivée de nouvelles populations va certainement aggraver la demande de logements, et ce jusqu'au pays St-Lois.
- Mme Martine SAVARY pointe du doigt que la densification est susceptible d'engendrer des problèmes, notamment en termes de voisinage. La mairie reçoit régulièrement des plaintes pour des conflits entre voisins (nuisances sonores, poulaillers, chiens, entretien de haies...).

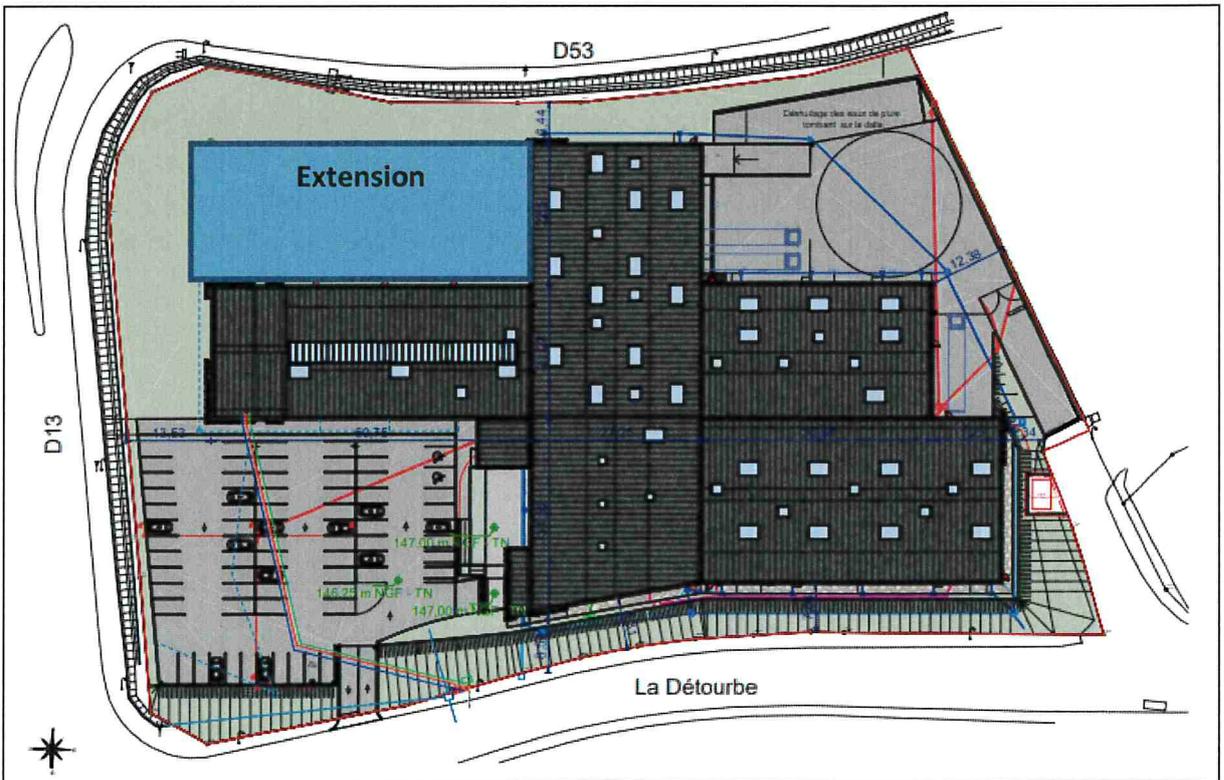
5- Avis de consultation du public - projet d'extension de l'usine Guérin

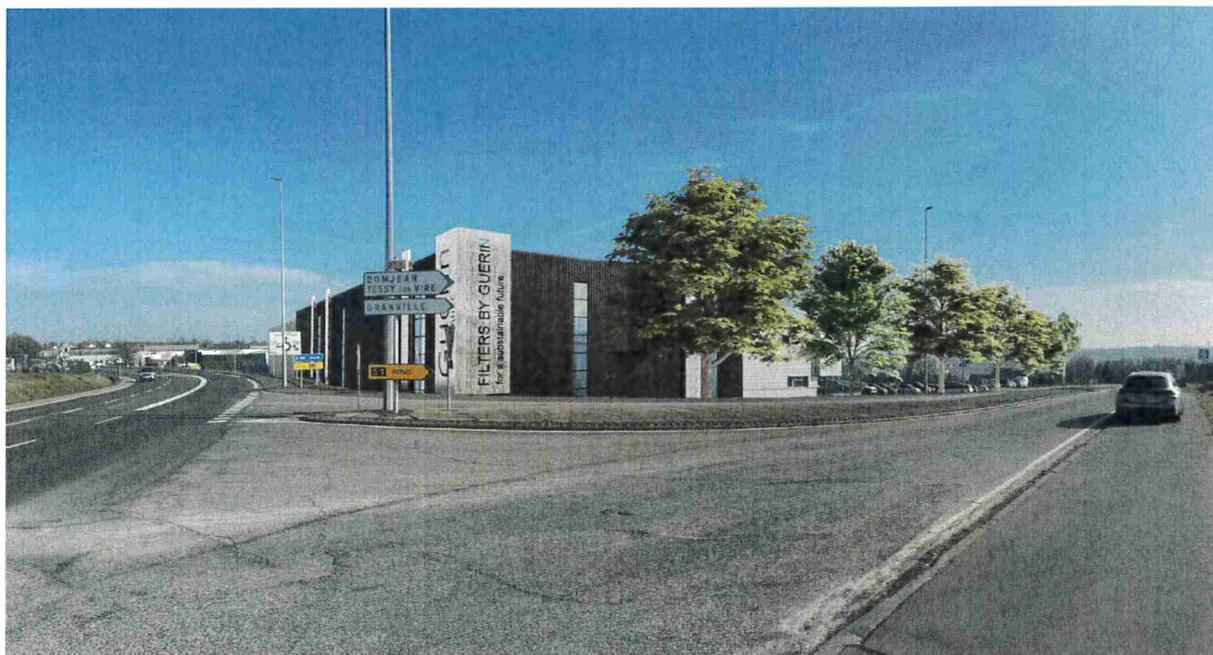
Rapporteur : Alain EUDES

L'entreprise Guérin développe et produit des filtres métalliques industriels, adaptés à divers secteurs d'activité. Elle est présente sur les secteurs de l'aéronautique/spatial, l'industrie agroalimentaire, l'automobile...

L'entreprise a le projet d'agrandir son site de production situé ZA de la Détourbe à Condé-sur-Vire. Il consiste en une extension de son magasin afin de récupérer sa partie centrale pour la transformer en pôle de nettoyage et de décapage des filtres métalliques.

Selon la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), les nouvelles installations nécessitent une demande de mise à jour de son enregistrement ICPE. Suivant la procédure, une consultation du public a été ouverte du 25 août au 22 septembre 2025. Au cours de cette consultation, la commune est invitée à donner son avis.





Le Conseil municipal décide de :

- **Donner un avis favorable au projet d'extension de l'entreprise Guérin.**

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6- Versement d'une subvention aux coopératives scolaires de Condé-sur-Vire

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération n°2025-024 du 03/04/2025, la commune a voté les subventions 2025 aux associations. Les deux coopératives scolaires de l'école maternelle et de l'école élémentaire ont été oubliées. Il s'agit de corriger cette erreur.

Chaque année, la commune alloue une aide financière aux deux coopératives scolaire qui leur permet de financer diverses activités éducatives (bibliothèque, sorties pédagogiques, classe CLIS, Noël...).

L'année dernière, la commune avait attribué une subvention de :

- Ecole maternelle : 1 600 €
- Ecole élémentaire : 6 500 €

Ces subventions viennent en complément de la contribution aux fournitures scolaires versée par la commune : 77 €/élève pour l'école maternelle et 54 €/élève pour l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal décide de :

- **Attribuer une subvention de :**
 - **1 600 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle**

- 6 500 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7- Résidences d'artistes *au fil de la Vire* : demande de subvention de la Compagnie Bonne Chance

Rapporteur : Sylvie GAUTIER

La Compagnie Bonne Chance est implantée à Caen et crée des spectacles festifs et pluridisciplinaires au sujet des « visions crédibles et heureuses de l'avenir ».

La Compagnie souhaite mettre en œuvre un projet artistique le long de la Vire. Durant plusieurs semaines de résidence artistique, la compagnie investira le territoire de Condé-sur-Vire pour explorer le lien intime que les habitants entretiennent avec ce fleuve. La majorité des actions auront lieu dans l'espace public, afin de favoriser la rencontre, la spontanéité et la participation directe des publics.

Budget de l'action : **21 050 €**

Financements possibles :

- DRAC : 10 000 €
- DRAAF : 1 500 €
- CD50 : 4 000 €
- Agglo : 2 000 €
- **commune de Condé-sur-Vire : 1 500 €** + mise à disposition gratuite du gîte du Val de Vire (21 nuitées sur 2025 et 2026)

Ce point appelle les compléments suivants :

- Mme Sylvie GAUTIER indique qu'une réunion est prévue le 08/10 à la médiathèque pour rencontrer les artistes et commencer à réfléchir au projet de résidence qui s'appellera « au fil de la Vire ».

La commission *Culture* du 13/05/2025 a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal décide de :

- **Accorder une subvention de 1 500 € à la compagnie Bonne Chance pour son projet de résidence d'artistes à Condé-sur-Vire sur le thème de la Vire ;**
- **Mettre à disposition gracieusement de l'association le gîte du Val de Vire (pour 21 nuitées réparties sur 2025 et 2026).**

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- RH - modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois des collectivités locales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la commune pour le motif suivant :

- Promotion interne d'Anthony SIMON, responsable du service espaces verts (à temps complet), au grade d'agent de maîtrise. Il occupe actuellement le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal décide de :

- **Créer, à compter 1^{er} octobre 2025, le poste ci-dessous :**

Création de poste	Catégorie / Filière	Missions	Durée hebdo
Agent de maîtrise	C Filière technique	Responsable du service espaces verts	35h

- **Supprimer, à compter de la nomination de l'agent au poste ci-dessus, et après avis favorable du comité social territorial (Centre de Gestion), l'emploi suivant :**

suppression de poste	Catégorie / Filière	Missions	Durée hebdo
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C Filière technique	Responsable du service espaces verts	35h

- **Adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée ;**
- **Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2025, chapitre 12, articles 6411 et suivants.**

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

9- Décisions du Maire par délégation

Décis-2025-94	08/07/2025	commande publique	Poudre de livraison express - spectacle de Noël des écoles	2 155,80 €
Décis-2025-95	18/07/2025	commande publique	Plan de fertilisation de octobre 2025 à septembre 2026 pour le terrain d'honneur	4 806,18 €
Décis-2025-96	18/07/2025	commande publique	Plan de fertilisation de octobre 2025 à septembre 2026 pour les terrains annexes	5 956,51 €
Décis-2025-97	18/07/2025	commande publique	Bloc parking pour : 12 rue des écoles, condé espace	1 999,42 €
Décis-2025-98	18/07/2025	commande publique	Abattage d'un peuplier au bord de la Vire	2 430,00 €
Décis-2025-99	18/07/2025	commande publique	Nettoyage, entretien de la vitrerie partie haute : mairie, médiathèque, salle des fêtes, condé espace, maison de l'enfance	1 972,80 €
Décis-2025-100	18/07/2025	emploi, formation professionnelle	Habilitation électrique pour Christophe Lamotte	1 110,00 €
Décis-2025-101	18/07/2025	commande publique	Acquisition électroménager pour les 2 logts rue St Martin	2 741,94 €
Décis-2025-102	18/07/2025	commande publique	Fourniture de copeaux de bois pour les aires de jeux	5 424,00 €
Décis-2025-103	18/07/2025	commande publique	Lampes pour projecteurs de la salle condé espace	1 085,75 €
Décis-2025-104	18/07/2025	commande publique	Remplacement de 2 moteurs de volets roulant à la Mautelière	1 690,78 €
Décis-2025-105	18/07/2025	commande publique	Réfection de la peinture dans une classe de l'école maternelle	3 447,36 €
Décis-2025-106	18/07/2025	commande publique	Acquisition d'une cuisine pour l'école maternelle	3 246,74 €
Décis-2025-107	23/07/2025	commande publique	Impression brochures Saison culturelle 2025-2026 - 2500 ex	1 782,00 €
Décis-2025-108	19/08/2025	commande publique	Mobilier pour la classe de Mme PADET de l'école élémentaire	5 026,72 €
Décis-2025-109	19/08/2025	commande publique	Mobilier pour la classe de Mme PADET de l'école élémentaire	2 915,00 €
Décis-2025-110	19/08/2025	commande publique	Mise en conformité incendie pour la salle de cinéma	3 958,40 €
Décis-2025-111	19/08/2025	commande publique	Fourniture et pose de revêtement de sol dans la classe des maîtres de l'école maternelle	1 418,55 €
Décis-2025-112	19/08/2025	commande publique	Remplacement d'un compresseur sur armoire frigorifique salle des fêtes le Mesnil-Raoult	1 319,03 €
Décis-2025-113	19/08/2025	commande publique	Enrobé à froid	1 224,00 €
Décis-2025-114	19/08/2025	commande publique	Peinture pour le traçage des terrains de foot	1 576,80 €
Décis-2025-115	26/08/2025	commande publique	Scène pour fête de la musique 28/06/2026	5 162,40 €
Décis-2025-116	26/08/2025	commande publique	Traiteur repas des cheveux blancs 19/10/2025	10 835,00 €
Décis-2025-117	26/08/2025	commande publique	Enseigne extérieure Centre culturel Le Diapason	1 609,20 €

10- Communications de la Municipalité

- **Éric CAUVIN :**
 - **Repas des anciens** (dimanche 19/10 Condé Espace) : dressage des tables le samedi matin. Plus 300 convives sont attendus.
 - **Cérémonie du 11 novembre** : cette année, messe cantonale à Condé-sur-Vire. Environ 15 communes invitées. A l'issue, on retrouvera l'organisation habituelle qui débutera à 11h15. La veille au soir, cérémonie à Troisgots et Mesnil-Raoult. Il n'est pas possible de la faire le matin même à cause de la messe cantonale qui débute à partir de 9h.
 - **Téléthon 2025** (samedi 06/12 salle Lanchantin 9h30-16h30) : l'évènement sera encore en version allégée car la salle des fêtes n'est pas disponible. Les associations (Familles rurales, Tricoteuses, Cinéma et Culture pour Tous...) portent des actions échelonnées tout au long de l'année. Un point don sera prévu à la salle Lanchantin, suivi d'un goûter.
- **Sylvie GAUTIER :**
 - **Commission Culture** : 13/10 (18h30).
 - **Médiathèque - venue du dessinateur Arnaud Poitevin** : samedi 27/09. Il y aura une séance de dédicaces.
 - **Résidence d'artistes « au fil de la Vire »** : réunion 08/10 (18h) présentation à la médiathèque suivie d'un apéro.

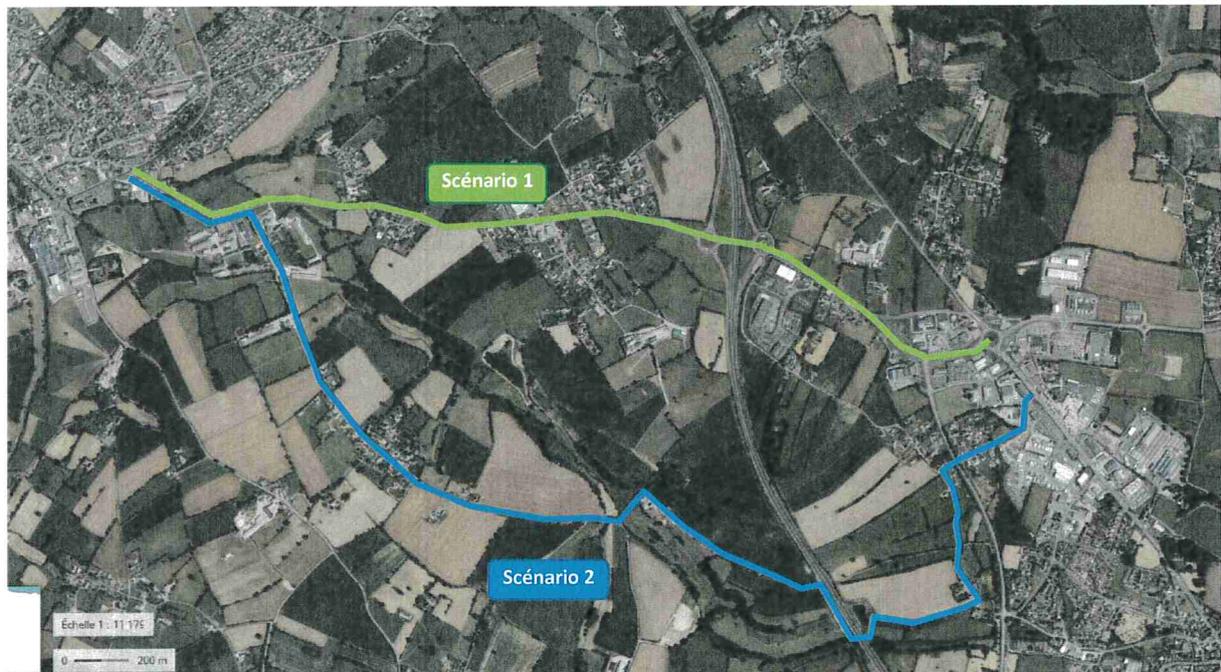
- **Soirée d'ouverture *Villes en scène* (à l'échelle départementale) :** 30/09 à Condé Espace.
 - **Spectacle sur Jules Vernes :** vendredi 10/10 (18h30 au Diapason). Evènement organisé par la médiathèque en partenariat avec la BDM (bibliothèque départementale de la Manche).
 - **Evènement « Chroniques vagabondes » :** 15/10 (18h30) à la médiathèque. Soirée de lectures et spectacles.
 - **Agenda culturel 2025-2026 :** il est sorti.
 - **Soirée d'inauguration Diapason (05/09) :** une vraie réussite. Que de bons retours ! M. le Maire ajoute que le matin à 11h l'inauguration se faisait en présence des officiels (Président du CD50, député, sénateurs, président de St-Lô Agglo, secrétaire générale de la Préfecture...). Solveig Bernard est remerciée pour cet évènement réussi.
 - **Portes ouvertes au Diapason (06/09) :** visite guidée du centre culturel. M. Cyril PANIEL ajoute qu'une visite du Diapason a eu lieu aussi le 22/09 avec les associations par l'OCVA
 - **Expos du hall :** le photographe qui expose tiendra une permanence le samedi matin 26/09, ajoute Mme Catherine COQUELIN.
- **Alain EUDES :**
 - **Chantier école élémentaire :** tout va à peu près bien. Le chantier a débuté. Notre DST suit de près le chantier. Bon relationnel avec les enseignantes. Les travaux bruyants sont faits le mercredi ou pendant les vacances. Les premières façades à ossature bois (FOB) seront posées la semaine prochaine. Petit changement : la tuile noire sera remplacée par de l'ardoise fibro-ciment pour le même prix. Plus léger et moins de renfort sur les charpentes. Petite erreur de calcul sur le nombre de panneaux photovoltaïques, c'est en cours de résolution.
 - **Commission Travaux 02/10 (18h)**
 - **Emmanuel JAMARD :**
 - **Studios meublés St-Martin :** occupés par une alternante de Savencia pour 2 ans et un stagiaire à la base de canoë-kayak pour 18 mois.
 - **RPI - projet de pôle maternel à Mesnil-Raoult :** l'architecte a débuté son étude de faisabilité. Résultat attendu pour décembre 2025.
 - **Martine SAVARY :**
 - **Octobre rose (samedi 04/10) :** organisation plus compliquée à mettre en place à la Chapelle-sur-Vire. 30 bénévoles mobilisés. 3 circuits : 1) 5 kms accessible PMR 2) 8 kms 3) 11 kms (passage dans les jardins du château de L'Angotière). Plus 600 inscrits déjà. 2 professeurs de médecine interviendront pour présenter comment sont utilisés les dons. Petite séance d'échauffement prévue comme d'habitude avant le départ. Présence d'un food Truck. Pour rappel, 1 017 participants l'année dernière.
 - **Illuminations de Noël :** un groupe de travail de 5-6 personnes a été constitué, issues de la commission évènementiel. Plusieurs actions sont prévues, dont un atelier peinture le 25/10 aux services techniques.

11- Questions diverses

1) Commission Finances du 11/12 avancée au 23/10 (18h) : tarifs communaux 2026

2) Liaison cyclable Condé-Torigny - point sur l'étude en cours

- **2 scénarios envisagés :**
 - Scénario 1 : tracé le long de la RD 53 (3 500 ml), avec piste cyclable unidirectionnelle de part et d'autre de la route (largeur 1,5 m).
 - Revêtement en enrobé
 - Pas de foncier à acquérir, pas de remblaiement, pas d'atteinte aux zones humides limitrophes...
 - Hors agglomération, la circulation des piétons est autorisée sur une piste cyclable
 - Scénario 2 : tracé le long de la route du Bust et de l'Argily --> à prévoir uniquement en circuit touristique (cyclotourisme)
- **Point noir du pont routier de la RD 53 :**
 - Solution retenue : élargissement du trottoir existant pour atteindre 1,50 m de chaque côté. Cela suppose de réduire d'au moins 50 cm la largeur de chacune des voies de circulation et de repousser les garde-corps sur les bords extrêmes du pont.
- **Calendrier prévisionnel :**
 - Appel d'offres : juin-juillet 2026
 - Travaux : septembre 2026
- **Coût prévisionnel : 1 250 000 € HT (Saint-Lô Agglo + subventions publiques)**



3) Feux tricolores endommagés (Catherine COQUELIN)

Quand seront-ils réparés ? C'est en cours précise Alain Eudes. Il relance demain matin l'entreprise Sorapel. Annick ALIX-FAUDEMÉR demande si la commune ne peut pas dépêcher un agent communal pour assurer la sécurité du passage piéton en attendant. Il est répondu que ce n'est pas possible en l'état des effectifs très mobilisés le matin.

4) La Manche Libre (Esther BEUVE)

Elle soutient le mécontentement de Nathalie Lecler qui a dénoncé le manque d'articles sur Condé. M. le Maire abonde en ce sens et déplore cette situation qui pénalise les Condéens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

La secrétaire de séance,
Martine SAVARY



Le Maire,
Laurent PIEN



